

L'intervention des tierces parties dans le règlement des différends à l'OMC

L'intervention des tierces parties dans le règlement des différends à l'OMC présente des spécificités par rapport à l'intervention devant d'autres juridictions internationales. La première spécificité consiste en l'accès très fréquent des tierces parties aux consultations, aux travaux des groupes spéciaux et de l'Organe d'appel. Cette fréquence résulte de règles procédurales plutôt favorables et de la politique judiciaire ouverte du juge de l'OMC. En revanche, les droits procéduraux des tierces parties restent encore très restreints. Ils sont imprécis dans la phase de consultations et limités dans la phase qui se déroule devant les groupes spéciaux. En outre, l'absence d'effet obligatoire des rapports à leur égard a pour conséquence que les tierces parties sont privées de certains droits, tel le droit de faire appel. Dans l'ensemble, ces spécificités permettent aux tierces parties de jouer un rôle important dans ce système. Leur intervention peut répondre aux besoins d'information du juge et contribuer à la multilatéralisation et à la légitimité du système dans son ensemble. Elle peut aider également à défendre des intérêts à différents niveaux et surtout devient un moyen de renforcer les capacités et compétences des pays en développement. L'intervention comporte parfois des risques et des limites pour la mise en œuvre des garanties de la régularité de la procédure, pour certaines évolutions du système et pour la protection des droits et intérêts légitimes des parties principales. Toutefois, ces répercussions demeurent minimales ou sont atténuées, grâce aux stratégies mises en place par les parties principales et au contrôle du juge de l'OMC. Dès lors, le bilan de l'intervention qui apparaît globalement positif plaide en faveur du renforcement des droits des tierces parties.



Ngoc Ha NGUYEN a effectué ses études et recherches doctorales sur le droit de l'OMC auprès du CERIC (Aix-Marseille Université, France). Il y a soutenu la thèse en droit public et a obtenu une mention très honorable avec les félicitations du jury et ensuite le prix de thèse en Droit et relations internationales décerné par la Faculté de droit et science politique (Aix-Marseille Université). Actuellement, il continue sa carrière d'enseignement du droit international économique à l'École supérieure de commerce extérieur de Hanoï (au Vietnam).

ISBN : 978-2-343-10483-6
48 €



Ngoc Ha NGUYEN

L'intervention des tierces parties dans le règlement des différends à l'OMC



L'intervention des tierces parties
dans le règlement des différends à l'OMC

Préface de Marie-Pierre Lanfranchi

L'Harmattan